

Rencontre entre le Conseil d'Etat et le Conseil communal du Locle

Dans le cadre des rencontres annuelles visant à entretenir les contacts réguliers entre autorités, le Conseil d'Etat a accueilli le Conseil communal de la Ville du Locle récemment au Château de Neuchâtel à l'invitation du gouvernement cantonal. Cette rencontre de travail avait pour objet d'examiner toutes les questions d'actualité concernant l'Etat et l'exécutif communal loclois. Et d'aborder notamment la question de la cohésion cantonale.

Cohésion cantonale

Le Conseil d'Etat a rappelé sa volonté de renforcer la cohésion cantonale, insistant sur le fait que cohésion et solidarité entre les régions sont des valeurs fondamentales de notre canton. Aux yeux du Conseil communal du Locle, le propos n'est pas de faire un canton des Montagnes neuchâteloises. La volonté est réellement partagée par tous que notre canton se développe harmonieusement. Et l'exécutif loclois a tenu à souligner que le problème mis au jour suite au vote du 23 septembre n'est pas forcément de la responsabilité du Conseil d'Etat actuel. Ainsi, selon le Conseil communal du Locle, le rôle de la motion Houlmann amendée est un moyen d'avancer dans la recherche de cet équilibre.

Impôt des personnes morales

Les deux autorités se sont entretenues des différents problèmes liés à la proposition de nouvelle répartition de l'impôt des personnes morales entre les communes à partir de 2013, qui fait actuellement l'objet d'une large consultation auprès de ces dernières.

Pour le Conseil d'Etat, il s'agira d'affiner les dispositions et la consultation est justement menée dans ce sens. Le gouvernement cantonal attend le retour de la consultation pour faire une synthèse. Il privilégiera la solution d'un système ralliant le plus grand nombre, soulignant que ce système devra être introduit graduellement.

Le Conseil communal du Locle a insisté sur l'importance de la part incitative des communes à accueillir des entreprises, critère qui, faute d'être valorisé, risque de péjorer le développement économique du canton.

Police neuchâteloise

Le Conseil communal s'inquiète de la forte augmentation dès 2013 du coût du mandat de prestations confié à la Police neuchâteloise, ainsi que de l'abandon par celle-ci de certaines tâches, dont notamment les mesures hivernales et la notification des commandements de payer.

Le Conseil d'Etat a tenu à rappeler que depuis la reprise des missions de la police du Locle par la Police neuchâteloise, la facture pour la commune du Locle a diminué de presque 50% entre 2005 et 2010. Mais le gouvernement cantonal a la volonté d'aller de l'avant et s'est dit prêt à chercher une solution transitoire pour les mesures hivernales

durant cet hiver. Ce sujet, ainsi que celui concernant la notification de commandements de payer, seront repris par le chef suppléant du DJSF prochainement lors d'une séance avec la direction de la Police neuchâteloise.

Libre circulation – réinsertion professionnelle

Alors que les charges d'aide sociale sont lourdes et préoccupantes, le Conseil d'Etat et l'exécutif loclois ont partagé le souci de trouver des solutions pour la réinsertion sociale. Le gouvernement cantonal a souligné l'importance de travailler en collaboration avec les associations professionnelles patronales. Des discussions sont aussi en cours et prévues avec la Commission de gestion et des finances, les partis politiques et les milieux industriels patronaux. De même, il est important d'établir un contact étroit avec les communes, qui sont à même de signaler les potentielles personnes susceptibles d'entrer dans un programme de réinsertion professionnelle.

Enfin, le gouvernement cantonal a rappelé que suite à l'adoption en septembre 2010 par le Grand Conseil de la motion interpartis de gauche "Il faut connaître l'ampleur et l'évolution de la pauvreté pour la combattre", le Département de la santé et des affaires sociales travaille à l'élaboration d'un premier "rapport social 2012". Ce dernier réunira les éléments les plus pertinents sur la problématique de la pauvreté et sera présenté au Grand Conseil à mi-2013.

Pôle horloger

La Ville du Locle s'est réjouie à l'idée de bénéficier prochainement d'un Pôle horloger au Locle, dont les effets seront positifs en termes d'attractivité de la région, notamment dans le domaine des hautes écoles. Le Conseil communal a tenu à transmettre par ailleurs au Conseil d'Etat sa satisfaction quant au transfert tout à fait réussi de certaines filières techniques du CPLN sur le site de l'Ecole technique du CIFOM au Locle et aux investissements nécessaires consentis dans ce sens par le Canton.

Pour de plus amples renseignements:

Philippe Gnaegi, président du Conseil d'Etat, tél. 032 889 69 00.

Denis de la Reussille, président de la Ville du Locle, tél. 032 933 84 12.

Neuchâtel, le 14 novembre 2012